

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 août 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 12 août 2022, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que la Chine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août 2022, organisera le 22 août 2022 une séance d'information du Conseil sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : promouvoir la sécurité commune par le dialogue et la coopération ».

Afin d'orienter les débats sur le sujet, la Chine a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Zhang Jun**



**Annexe à la lettre datée du 12 août 2022 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage en vue de la séance d'information du Conseil de sécurité qui se tiendra le 22 août 2022 sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : promouvoir la sécurité commune par le dialogue et la coopération »**

**Objectif**

La séance d'information vise à donner l'occasion aux membres du Conseil de sécurité d'appréhender le concept de sécurité en se plaçant dans une perspective plus large et d'examiner les moyens de promouvoir la sécurité commune par le dialogue et la coopération.

**Contexte**

Faire régner la paix et la sécurité est notre ambition commune et le Conseil de sécurité a été établi par la Charte des Nations Unies dans le but de promouvoir la sécurité collective et la paix dans le monde.

**Une aspiration de longue date pour l'Organisation des Nations Unies**

Depuis la création de l'Organisation, le Conseil de sécurité s'efforce de remplir sa mission première : assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'intermédiaire de mécanismes de sécurité collective. Le 31 janvier 1992, lors de la première séance du Conseil tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement, les membres du Conseil ont réaffirmé leur volonté d'atteindre les objectifs de la Charte, notamment celui d'une Organisation des Nations Unies capable de maintenir la paix et la sécurité internationales. Présenté en 1992 par le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, l'Agenda pour la paix contenait des recommandations visant à renforcer « la capacité de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive [et] du maintien et du rétablissement de la paix ».

Dans la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, en 2000, les États Membres ont réaffirmé leur foi en la Charte et leur détermination à « instaurer une paix juste et durable dans le monde entier ». En 2003, dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général Kofi Annan a proposé l'adoption d'« un programme de sécurité commun [qui] devrait refléter un consensus mondial sur les principales menaces à la paix et la sécurité [...] et sur notre intervention commune ».

Dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres se sont engagés à travailler ensemble pour « renforcer la coordination et la gouvernance mondiale au nom de l'avenir commun ». Enfin, dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », le Secrétaire général Antonio Guterres a proposé d'établir un nouvel agenda pour la paix pour donner un second souffle aux efforts visant à « convenir de réponses plus efficaces aux fins de la sécurité collective, et d'un ensemble de mesures permettant de gérer les risques émergents ».

**Obstacles à la sécurité commune et solutions possibles**

Notre paix et notre sécurité collectives sont de plus en plus menacées. Les risques pour la paix et la sécurité augmentent et de nouveaux problèmes se posent en

raison des technologies émergentes et de conflits qui se prolongent, alimentés, entre autres, par des différends frontaliers, la concurrence pour des ressources naturelles de plus en plus rares, et des affrontements intercommunautaires. Compte tenu de l'évolution rapide des conditions de sécurité et du caractère indivisible de la sécurité, la sécurité commune ne pourra être assurée que par le dialogue et la coopération, et moyennant un engagement indéfectible en faveur du règlement pacifique des différends.

D'après les statistiques recueillies et analysées par l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, le nombre de conflits armés étatiques recensés dans le monde est passé de 30 en 2010 à 56 en 2020. Les conflits interétatiques sont plus intenses et plus susceptibles d'avoir des effets d'entraînement que les conflits intraétatiques.

La confiance entre les grandes puissances continue de s'effriter, ce qui fragilise de plus en plus les accords de maîtrise des armements. Le processus de désarmement nucléaire est dans l'impasse, faisant planer des périls sans précédent sur la stabilité et l'équilibre stratégiques mondiaux.

Les nouvelles formes de menaces contre la sécurité, telles que les pandémies, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les crises de réfugiés et les crises migratoires, ainsi que l'insécurité alimentaire et énergétique, viennent s'imbriquer de manière inextricable aux menaces classiques. S'influençant les unes les autres, ces menaces ont encore exacerbé la fragilité et la vulnérabilité existantes et rendu les risques plus difficiles à gérer.

L'établissement d'une relation de sécurité stratégique stable entre les grandes puissances apportera au monde une stabilité et une dynamique positive dont il a cruellement besoin. Dans la déclaration commune qu'ils ont publiée le 3 janvier 2022, les dirigeants des cinq États dotés de l'arme nucléaire ont réaffirmé qu'« une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée ». La sécurité d'un pays est indissociable de la sécurité commune régionale et internationale. Aucun État ne doit chercher à assurer sa propre sécurité au détriment de celle des autres. Il faut tenir compte des préoccupations légitimes de chaque pays en matière de sécurité et faire davantage pour bâtir un dispositif de sécurité qui soit équilibré, efficace et durable, afin de pourvoir à la sécurité commune. Nous devons demeurer fermement résolus à assurer le maintien de la sécurité dans les domaines classiques comme nouveaux et à nous employer ensemble à régler les différends régionaux et à faire face aux enjeux de portée mondiale, tels que le terrorisme, la cybersécurité et la sûreté biologique.

### **Questions devant servir à orienter le débat**

a) Quels sont les facteurs clés de la promotion de la sécurité commune ? Quelles leçons pouvons-nous tirer des pratiques qui ont fait leurs preuves dans le passé ?

b) Quels sont les principaux écueils qui menacent la stabilité stratégique mondiale ? Comment renforcer la confiance mutuelle afin de réduire les risques stratégiques et d'éviter une nouvelle guerre froide ?

c) Comment faire plus efficacement face aux menaces et aux difficultés qui pèsent sur la sécurité, en s'appuyant sur une compréhension plus fine et plus complète du concept de sécurité ? Comment renforcer l'appui au processus de non-prolifération et l'engagement en faveur de celui-ci afin d'assurer la sécurité ?

d) Quel rôle l'ONU peut-elle jouer dans la promotion du dialogue et de la coopération au service de la sécurité commune ? Quels éléments clés pourraient

alimenter le nouvel agenda pour la paix qu'élabore actuellement le système des Nations Unies ?

**Modalités et intervenants**

La séance d'information sera présidée par M. Zhang Jun, Ambassadeur et Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les intervenants suivants présenteront des exposés au Conseil de sécurité :

- M. Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU
- M. Gustavo Zlauvinen, Ambassadeur, Président de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

---